

Paris, le 15 avril 2015

Madame, Monsieur,

En réponse au courrier d'Altamir daté du 13 avril relatif à la résolution sur le say-on-pay de la gérance (résolution 9) pour l'Assemblée Générale du 23 avril 2015, Moneta Asset Management (actionnaire significatif d'Altamir) souhaite attirer l'attention des actionnaires sur la faiblesse des explications apportées et l'absence d'information nouvelle.

Altamir constate la recommandation de vote négative d'ISS sur la résolution 9 et répond très partiellement aux critiques de ce proxy advisor. Surtout, Altamir ne répond en rien sur le fond de la politique de rémunération et l'absence d'une transparence minimale que Moneta et l'ADAM ont souligné dans leur communiqué de presse du 7 avril dernier. Absence de transparence qui les conduira à adresser à Altamir un certain nombre de questions écrites auxquelles la société devra répondre au cours de l'Assemblée générale du 23 avril.

Aucun élément de transparence complémentaire n'est apporté, tant sur la structure de la rémunération et les chiffres présentés, que sur la justification de la rémunération fixe, alors qu'au moins deux proxy s'étonnent, comme nous, que la rémunération fixe du gérant présentée soit le salaire que se verse Maurice Tchénio par son holding familial.

Par ailleurs, nous souhaitons insister **sur l'unanimité des proxy advisors** (Proxinvest, Glass Lewis et ISS), qui, malgré des échanges avec Altamir pour plusieurs d'entre eux, **ont tous émis une recommandation négative** concernant le say-on-pay et la résolution 9.

Altamir affirme que « le carried interest » d'Altamir de 20% correspond aux standards de l'industrie du Private Equity » sans préciser que dans le cas d'Altamir ce pourcentage est prélevé dès le 1^{er} € de gains, ce qui n'est pas commun. Ce qui est aujourd'hui habituel c'est une rémunération au-delà d'un rendement minimum (« hurdle rate »). D'une manière générale, force est de constater que les frais de gestion supportés par Altamir sont en forte progression ces dernières années et plus élevés que les comparables comme nous le montrons dans une note disponible sur www.moneta.fr datée de ce jour.

Nous pensons que les actionnaires d'Altamir doivent voter contre la résolution 9 afin de montrer à la gérance et au Conseil de Surveillance leur désaccord avec l'information très insatisfaisante qui leur est présentée.

Pour rappel, le vote sur le say-on-pay en France est purement **consultatif**, ce qui implique que chaque actionnaire peut et doit exprimer son opinion dans le but le cas échéant d'entraîner une modification de pratiques avec lesquelles il n'est pas d'accord.

En nous tenant à votre disposition pour toute question relative à ces éléments, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Romain Burnand
Moneta Asset Management